

# Quelle éducation pour l'enfant sourd ?

## 1. Introduction

Déjà avant le décret de 2009, les enfants présentant une déficience visuelle ou auditive pouvaient être intégrés directement dans l'enseignement ordinaire, les élèves relevant des autres types devaient solliciter une dérogation.

Ces dispositions ont pour objectifs de permettre à l'enseignement ordinaire et à l'enseignement spécialisé de se rapprocher et de leur donner les moyens de collaborer pour faciliter l'intégration des enfants à besoins spécifiques au sein de mêmes établissements scolaires.

La réussite scolaire est aujourd'hui une priorité des familles pour leurs enfants : mais peut on mettre en évidence des stratégies efficaces pour atteindre ce but ?

Qu'est ce que cela induit pour la personne sourde ? Sa famille ?  
L'enseignant et l'équipe médico-pédagogique ?

Quel regard avons-nous face à la diversité des cas et à la complexité des surdités ?

## 2. Développement

### 2.1. Objectif de l'enseignement intégré

Précédemment, il existait déjà au sein de certains établissements ordinaires une forme d'intégration. Soit on retrouvait au sein même de l'école des classes d'enseignement spécialisé (enseignement intégré) ou alors, un certain nombre d'élèves handicapés se trouvaient dans des classes d'enseignement ordinaire.

Ces formes d'intégration ne relevaient que de la bonne volonté de certains établissements ainsi que de parents d'élèves et d'intégration n'était que très peu, voir pas du tout, soutenue.

L'objectif et l'intérêt de l'enseignement en intégration, en plus de répondre aux besoins particuliers des enfants et des adolescents à besoins spécifiques



est également de leur permettre, comme cela est le cas pour beaucoup d'autres enfants, de pouvoir suivre une scolarité dans un établissement qui se trouve à **proximité de leur domicile**.

Le fait que le jeune puisse vivre en classe maternelle comme tous les enfants, en grand groupe, ou à d'autres moments en petits groupes, initie une dynamique et incite l'enfant sourd à agir comme ses semblables et à ne pas attendre « aide et assistance ».

De plus, et ce n'est pas rien, permettre au jeune d'aller dans son école de quartier rend possible une insertion plus élargie de l'enfant et de sa famille. Les invitations aux anniversaires, les sorties pédagogiques concourent à une vie sociale de proximité tant pour lui que pour sa famille. Le vécu de l'enfant se rapproche ainsi de celui des camarades du quartier.

Ce n'est qu'à partir de ces premiers repérages que l'enfant se socialise progressivement, selon son rythme et ses potentialités sensorielles...

## 2.2. Différents types d'intégration scolaire

Le projet d'intégration dans l'enseignement ordinaire est un projet qui doit être propre à chaque enfant et s'adapter à ses besoins et ses attentes. C'est pourquoi il existe quatre types d'intégration pour un enfant handicapé dans l'enseignement ordinaire.

1) L'intégration permanente totale : cela signifie que l'enfant fréquente l'enseignement ordinaire pour y **suivre tous les cours** mais qu'il bénéficie d'un accompagnement assuré par l'enseignement spécialisé.

2) L'intégration permanente partielle : l'enfant est inscrit dans l'enseignement spécialisé mais il **suit certains cours dans l'enseignement ordinaire** pendant toute l'année scolaire. Il peut également bénéficier d'un accompagnement assuré par l'enseignement spécialisé.

3) L'intégration temporaire totale : l'enfant est **inscrit dans l'enseignement spécialisé** mais il fréquente tous les cours de l'enseignement ordinaire pendant une partie de l'année scolaire (prolongations possibles).

4) L'intégration temporaire partielle : l'élève inscrit dans l'enseignement spécialisé fréquente une **partie des cours dans l'enseignement ordinaire** et cela durant une partie de l'année scolaire.



Une réelle collaboration entre les enseignants de l'enseignement ordinaire et les enseignants qui dispensent l'enseignement spécialisé est primordial afin que ces quatre types d'intégration soient bénéfiques pour les enfants sourds. Il n'y a pas un système meilleur que l'autre. Au delà de la qualité des moyens mis en place dès l'arrivée de l'enfant dans la classe, l'enfant peut ne pas parvenir à trouver une place et un fonctionnement lui permettant de s'épanouir. En accord avec les parents ou sur leur demande, le projet doit alors être repensé dans ses finalités. Ce qui peut entraîner un allègement du temps scolaire pouvant aller jusqu'à l'arrêt de la scolarisation en milieu ordinaire. Cette réorientation ne doit en aucun cas être vécue comme un échec, mais plutôt comme une alternative qui doit aller dans le sens d'un confort pour l'enfant et son évolution.

### 2.3. Le rôle et la place de chacun

#### ✓ La place de l'enfant

Par le passé, c'était l'enfant sourd qui devait « s'adapter » à la réalité de l'école. Il parvenait ou non à s'« intégrer » en fonction de ses possibilités. A défaut, il devait rester en milieu spécialisé. Aujourd'hui, l'enfant est au cœur de nouveaux réajustements à instaurer à l'école, et ceci quel que soit son profil.

Néanmoins, les réalités engendrées par la surdité sont tellement diverses qu'il serait difficile et même inconcevable, de proposer à chacun le même type de dispositions d'accueil.

La qualité de ces repères de socialisation est primordiale. Seules des relations de qualité, établies dans différents contextes favorisent les échanges de quelques sortes qu'ils soient.

#### ✓ La place des parents

Les parents ont à cœur que leur enfant s'intègre socialement le mieux possible.

A l'école, durant les études, au travail ou ailleurs, l'intégration des enfants, jeunes et adultes sourds repose sur le même constat : la communication avec les « non sourds » est essentielle, elle doit être possible et efficace.

La scolarisation en milieu entendant demeure le souhait de nombreux parents. Il apparaît que les enfants à besoins spécifiques qui fréquentent l'enseignement ordinaire progressent brillamment au niveau du langage.

Pour que cela soit bénéfique pour les enfants sourds, il est important d'être vigilant à ce qu'il existe une réelle collaboration entre les enseignants de l'enseignement ordinaire et les enseignants qui dispensent l'enseignement spécialisé.



En effet, pour un meilleur résultat, ces différents acteurs doivent pouvoir échanger, collaborer et donc avoir des contacts réguliers.

Chaque enfant sourd est bien entendu différent. Les uns s'inscrivent intuitivement dans une « compréhension de proximité », d'autres ont besoin d'être encouragés par l'adulte.

La confiance en soi est un axe primordial. En effet, l'enfant sourd peut se sentir rejeté, mal aimé ou mal compris. Tout cela peut mener à un repli sur lui. L'enfant doit se sentir valorisé, tant par ses parents que ses professeurs. Il doit avoir une image positive de lui-même et sentir que les autres croient en lui.

Il faut surveiller les devoirs et leçons, entretenir l'intérêt de l'enfant pour l'accès aux connaissances, l'interroger avec assiduité sur ce qui peut avoir un rapport avec son travail de classe sont autant de moyens de maintenir en éveil chez l'enfant son appétit d'apprendre.

Il faudra certes insister sur la réussite mais il faudra aussi expliquer que les erreurs sont des étapes obligées vers tout apprentissage...

Et enfin, il faut être et rester « les » parents. Cela veut dire qu'il faut rester les « maîtres d'œuvre » de l'éducation de l'enfant. Ne pas hésiter donc à poser des questions, notamment afin de s'assurer de la qualité des réponses et programmes proposés.

Il est donc recommandé de compléter les informations reçues par les professionnels en contactant les associations.

#### ✓ La place de l'enseignant

Accueillir un enfant sourd dans sa classe, c'est aussi le reconnaître au-delà de sa différence auditive.

L'attention et la créativité que demande la prise en compte de cet enfant exigent de la réflexion, du temps et du travail supplémentaire !

Certaines approches ou recommandations sont d'une réelle importance :

- ✓ Eviter de se retourner ou de se promener lorsque l'on parle à l'enfant, mais plutôt se mettre à sa hauteur et lui parler en face ;
- ✓ Ne pas masquer le visage avec un livre ou les mains ;
- ✓ Essayer de maintenir une conversation normale, l'enfant décodera l'intonation de la voix, les expressions du visage et y puiser des informations ;
- ✓ Ne pas crier, cela n'améliore pas la compréhension et amplifie les distorsions ;
- ✓ Ne pas répéter de la même manière un énoncé qui n'a pas été compris mais essayer de le reformuler autrement ;
- ✓ Expliquer les différents sens d'un mot, les expressions figurées (ex : il a pris ses jambes à son cou) ;



- ✓ Avoir le souci permanent de la compréhension de ce qui a été dit à l'élève ou de ce qu'il a lu. En effet, le contenu pédagogique ne doit pas être simplifiée mais adapté aux besoins et progressif.
- ✓ L'enfant sourd ne perçoit pas la plaisanterie qui a fait rire le groupe : il faut souvent tout lui expliquer sinon il est pris au dépourvu et risque de se sentir exclu de la classe ;
- ✓ Utiliser d'autres vecteurs que l'oral : l'écrit, le dessin, le schéma, le mime, ...

Des rapports réguliers doivent s'établir avec l'équipe spécialisée qui suit l'enfant. Cela nécessite une disponibilité supplémentaire. La présence d'un élève présentant une surdité dans une classe bouleverse nécessairement les pratiques de l'enseignant qui ne peut plus « faire sa classe comme avant ».

Avant d'accueillir un enfant sourd dans la classe, une information, voire une formation concernant le fonctionnement neurosensoriel, linguistique et affectif de l'enfant est une nécessité.

La communication avec les « non sourds » est essentielle, elle doit être possible et efficace.

Pour ce faire, il faut envisager une « rééducation » de l'oreille et de la parole. La bonne volonté de l'entourage entendant se manifeste assez facilement en relation duelle. Les efforts à fournir, parler en face-à-face et pas trop vite, ne sont pas démesurés.

Mais dès qu'un tiers ou un groupe plus important survient : tout le monde se coupe la parole, plusieurs parlent en même temps, les conversations se chevauchent,...

Le professeur à un rôle important dans la classe il est en quelque sorte le pivot de cette éducation.

### 3. Conclusion

La scolarisation d'un enfant sourd dans une école pour tous est souvent possible et souhaitable. Mais les attentes sont à définir avec précision. Seules les difficultés que l'enfant sourd rencontre peuvent déterminer les contours et en fixer les limites (malgré ses potentialités et son niveau de langage).

La scolarisation d'un enfant sourd dans sa langue et son langage remet profondément en cause l'enseignant d'une classe ordinaire. Les enseignants pensent qu'ils deviendront des spécialistes or ils ont souvent des fonctions généralistes. L'intégration d'un enfant malentendant ne peut être la banalisation ou l'ignorance des difficultés, même si cet enfant est communicant.



Améliorer, favoriser et développer la qualité de l'intégration scolaire exige qu'on prenne en compte la manière dont le milieu et l'environnement procèdent pour réaliser une véritable scolarisation pour l'enfant. L'expertise portée par les enseignants spécialisés, leur capacité d'évaluation des situations, leurs compétences dans le conseil et la formation des équipes d'accueil leur donnent une place incontournable, à construire dans l'action, dans l'accompagnement de l'intégration.

#### 4. Références bibliographiques

1. Intégration scolaire : scolariser un enfant sourd dans son école de quartier, Marie Claudine COSSON et Joëlle FRANCOIS, Connaissances surdités, septembre 2007 n°21.
2. Enseignement en intégration et enseignement spécialisé, ASPH - Céline LIMBOURG, juin 2010
3. Des enfants sourds à l'école ordinaire, Jean Yves LE CAPITAIN, L'Harmattan, 2004.

Chargée de l'Analyse : Ouiam Messaoudi  
Experte en Législation

Responsable de l'Analyse : Gisèle Marlière  
Secrétaire Nationale de l'ASPH

Date : 23 août 2010

